

Délibération 2026-092

Environnement : Retrait de la délibération 2026-004 – « Modification du règlement de collecte : Pré-collecte et collecte des déchets ménagers en résidences collectives privées dans le cadre de la tarification incitative »

L'an deux mille vingt-six, le huit Octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 2 Octobre 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin Duros, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Sabrina ROMERO a donné pouvoir à Mme Nathalie GILARD,
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
Mme Sonia BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseiller absent excusé

Mme Emilie PEZET

Secrétaire de séance

M. Jean-Louis LATUGAYE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -22 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 01

Exposé

Vu la délibération n° 2026-004 du Conseil communautaire en date du 12 Février 2026 portant sur la modification du règlement de collecte.

Vu les observations et retours formulés par le cabinet d'avocats Bouyssou, notamment concernant la nécessité de formaliser la modification du règlement de collecte par voie d'arrêté.

Considérant que la modification du règlement de collecte doit être formalisée par voie d'arrêté.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder au retrait de la délibération n° 2026-004 du 12 Février 2026 portant modification du règlement de collecte.

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de procéder au retrait de la délibération n° 2026-004 du 12 Février 2026 portant modification du règlement de collecte.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De retirer** la délibération n° 2026-004 du 12 Février 2026 portant modification du règlement de collecte.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

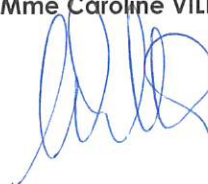
Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Jean-Louis LATUGAYE



Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

12 OCT. 2026